

## 16 Faits divers &amp; Justice

Détenus illégalement ou arbitrairement à la prison centrale de Libreville

## 153 justiciables mis en liberté d'office hier

JNE

Libreville/Gabon

LE gouvernement a tenu parole. 153 pensionnaires de la prison centrale de Libreville, dont les durées des détentions préventives et des condamnations ont déjà expiré, ont recouvré la liberté hier. Au cours d'une cérémonie qu'il a présidée à cet effet dans l'enceinte de cet établissement pénitentiaire, le secrétaire général de la Chancellerie, François Mangari, a rappelé que, faisant suite aux très hautes instructions du président de la République, chef de l'État, sur l'accélération des procédures pénales, et conformément aux engagements du gouvernement, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Justice, garde des Sceaux, Edgar Anicet Mboumbou Miyakou, a mis en place une commission chargée d'examiner les causes de la surpopulation carcérale de l'ensemble des pénitenciers du pays.

S'agissant particulièrement de la prison centrale de Libreville, les conclusions de ladite commission, présidée par le secrétaire général de la Chancellerie, ont révélé que les durées des déten-



Les 153 prisonniers sortant de la prison, tout souriants.



M. Mangari remettant symboliquement une attestation de mise en liberté à un ayant droit.

tions préventives et des condamnations de 153 justiciables auraient déjà expiré. D'où leur libération immédiate hier mardi 13 août.

On rappelle que toutes ces personnes, détenues illégalement ou arbitrairement en prison, ont des droits garantis par la Constitution gabonaise. Droits qui sont consacrés par la Charte africaine des droits de l'Homme.

Ce fut le délire et le soulagement quand les ayants-droit, tout souriants, ont reçu des mains des autorités, les documents officiels attestant qu'ils étaient bien libres. Occasion pour M. Mangari de préciser que les détenus, dont les condamnations ont déjà



Le secrétaire général de la Chancellerie, François Mangari (costume sombre), a présidé la cérémonie.

expiré, sont définitivement libres. Et que ceux, dont les durées des détentions préventives ont déjà expiré, restent à la disposition de la justice, qui peut les

convoquer à tout moment pour les nécessités de procédures.

Il leur a ensuite demandé de tout faire pour éviter de nouveaux ennuis avec

la justice. Puis il a indiqué que l'opération va se poursuivre à l'intérieur du pays.

Après ces sages conseils, les 153 détenus, dans une ambiance joviale, sont sortis du centre pénitentiaire de Gros-Bouquet en entonnant en chœur "Vive la liberté", pour bien montrer qu'ils étaient libres.

Dans ces 153 détenus - tous des hommes et en majorité des Gabonais -, il y a 120 prévenus et 33 condamnés. Selon une source bien informée, "les résultats des audiences ne parviennent pas à tant aux autorités pénitentiaires. Or, sans cela, on ne peut pas libérer un détenu qui remplit pourtant les conditions pour être relaxé. Il y

a aussi d'autres dysfonctionnements qui font que des personnes en détention provisoire tardent à être jugées".

**SURPOPULATION CARCÉRALE**• Construite en 1956 au quartier Gros-Bouquet, la prison centrale de Libreville, dont la capacité d'accueil actuelle est de 700 personnes, abrite aujourd'hui environ 5 000 détenus, dont près de 2 170 sont en détention préventive. Elle est, selon une source bien informée, confrontée à des problèmes récurrents de "surpopulation et des conditions d'hygiène déplorables quotidiennes", ainsi qu'un personnel "peu formé à l'école du respect des droits de l'homme".

Cet univers carcéral, le plus grand du pays, a bénéficié récemment de travaux, notamment pour le renforcement de sa sécurité. Un nouveau mur surmonté de barbelés a ainsi été construit et un nouveau système de vidéosurveillance a été mis en place.

Lors de la remise officielle du prix national des Droits de l'Homme, le ministre d'État a solennellement annoncé la construction d'une nouvelle prison répondant aux normes d'un pénitencier moderne.

## Lutte antidrogue à Oyem

## Deux individus interpellés avec 200 ballots de cannabis

A.N.S

Oyem/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) du Woleu-Ntem a mis la main, hier, sur deux compatriotes, Eddy Stéphane Ombigath, 33 ans, et Teddy Nzue Ntoutoume, 26 ans. Les deux hommes se seraient rendus coupables de trafic de stupéfiants.

Au moment de leur interpellation, les deux individus, décrits comme des dealers notoires, étaient, en effet, en possession de 200 ballots de chanvre indien. La valeur marchande

de ce produit illicite, pesant 11,500 kg, a été estimée à 3 millions de francs. Une source digne de foi renseigne que les fréquents voyages d'Eddy Stéphane Ombigath entre Libreville (son lieu de résidence), Oyem et la Guinée Équatoriale ont mis les limiers de l'Oclad sur sa piste. Les soupçons de la police se justifient par le fait qu'il aurait été condamné pour trafic de cannabis. Et qu'il y a de fortes chances que celui-ci aurait renoué avec ce business lucratif mais prohibé dans notre pays. Aussi, un plan a-t-il été déployé pour le prendre en flagrant délit. Ce qui



Les deux dealers présumés et leur marchandise illicite.

a été fait avec succès hier. En effet, dans la nuit du lundi au mardi vers 3 heures, Ombigath et son complice présumé Nzue Ntoutoume rentrent de la Guinée Équatoriale, où ils viennent de s'approvisionner en chanvre indien. Pour brouiller les pistes, ils descendent, une fois à l'entrée d'Oyem, du véhicule qui les avaient emmenés depuis le poste frontalier. Puis, se mettent à marcher tranquillement dans la rue, pour ne pas se faire repérer. Malheureusement pour eux, arrivés au niveau du quartier Cité économique, les deux noctambules tombent dans le

piège tendu par les fonctionnaires de police.

Interpellés, puis conduits sous bonne escorte dans les locaux de l'Oclad, les deux individus sont placés en garde à vue pour les nécessités d'enquête. Lors de l'interrogatoire, ils passent aux aveux. Présentés devant le procureur de la République, Eddy Stéphane Ombigath et Teddy Nzue Ntoutoume sont, après audition, inculpés pour détention et importation de chanvre indien sur le territoire national. Puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem. En attendant leur procès.

## Incendie à Bitam

## La "Démocratie" sauvée in extremis

SCOM

Libreville/Gabon

LE périmètre de la "Démocratie", l'un des lieux culte de Bitam, le chef-lieu du département du Ntem, a failli être complètement ravagée par un incendie, dans la nuit de lundi à hier. En effet, n'eût été la bravoure des employés de l'Hôtel des Voyageurs, cet espace très fréquenté par les touristes de la ville des

Trois-Frontières serait parti en fumée. Du reste, seule une habitation en planches a été léchée par les flammes. Les box et autres troquets attenants ayant été épargnés de justesse.

D'après les témoignages recueillis sur le lieu du sinistre, c'est vers 3 heures que le feu se serait déclaré dans une maison en planches, située derrière le célèbre bar "Démocratie" qui a donné son nom



La maison en planches complètement ravagée par les flammes.

à la zone. La vitesse avec laquelle les flammes se propageaient n'a laissé aucune chance à l'habitation en matériaux de fortune. Outre celle-ci, une maison à deux niveaux vers laquelle le brasier s'est étendu. Mais qui, heureusement, n'a eu qu'une partie de sa toiture dévorée par les flammes. L'Hôtel des Voyageurs, l'une des premières structures hôtelières de Bitam, a également failli être consumé,

n'eût été la mobilisation de son personnel qui se serait promptement mobilisé pour combattre efficacement le feu.

"C'est avec calme qu'ils ont, comme des soldats du feu, maîtrisé les flammes à l'aide d'extincteurs en leur possession. Grâce à certains riverains, la menace a vite été écartée", indique Gabriel Ecko Ndong. Aucun blessé n'a été enregistré.